

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 avril 2026**

Date de convocation : jeudi 23 avril 2026

Délibération n° CC_2026_76
Nomenclature : 7.1.2Nombre de membres :

En exercice : 70

Présents : 62

Votants : 67

Pouvoirs :

M. Jean-Michel ROUGER à M. Alexandre
GRENOT, M. Laurent AKRICHE à Mme Sabrina
CHABOREL, M. Ludovic LABROUSSE à M.
Ludovic NORIGEON, Mme Lola
MONTEMONT à Mme Marie-Line
CHEMINADE, M. Jean-Luc VARANCEAU à M.
Cédric MARTIN

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget annexe Transports Urbains et
Mobilités - Budget Primitif 2026

Le 29 avril 2026, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Catherine DEHAS, Mme Marie-Christine GILARDIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Claudia DAVID, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Déborah LA ROSA, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, Mme Gwendoline GASTIEN, Mme Françoise BARBAUD, M. Mickaël LIGNE, M. Laurent MICHAUD, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Thierry MALLARD, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Alexandre GRENOT, M. Francis ROTURIER, M. Cédric MARTIN, M. Jean-Claude MIMOL, M. Pierre TUAL, M. Philippe BARANGER, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Elisabeth BERNIARD, M. Philippe CALLAUD, M. Dominique CAMBON, Mme Véronique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, M. Alain CHARTIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Sophie DEBORDE, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Elisabeth GOMBEAU, Mme Lucie HARVOIRE, M. Günter JEDAT, Mme Marion LANGEVIN, M. Jean-Charles LANGLAIS, M. Ludovic NORIGEON, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Guillaume ADNIN, Mme Laëtitia SOULA, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Sylvie MERCIER, M. Thierry CARPENTIER, M. Jacques MELLOUL

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, M. Victor NGUEWOUA, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : Mme Catherine DEHAS**RAPPORT**

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Budget primitif 2026 s'inscrit dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Communautaire du 22 avril dernier, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Annexe Transports Urbains et Mobilités, établi en M 4, est proposé au vote par chapitres et par opérations d'investissement avec une présentation fonctionnelle croisée, en

application du Code général des collectivités territoriales, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités territoriales est fixée au 15 avril (article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales). Toutefois, les années de renouvellement général des conseil municipaux, cette date est reportée au 30 avril.

Le budget comprend l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et les opérations pour ordre.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.2312-3, L.5211-36, L.1612-2, R.2312-1 R.2311-1 et R. 5211-14,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 et de l'organisation d'un débat,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif du budget annexe « Transports Urbains et Mobilité » repris ci-dessous,

Considérant que le budget reprend les éléments du débat d'orientations budgétaires du 22 avril 2026.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	222 010,00	163 050,00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	285 100,00	282 500,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	20 000,00	30 000,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	400 000,00	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	5 647 000,00	5 922 731,74
Chapitre 66 - Charges financières	1 000,00	500,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	200 000,00	200 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1 615 935,27	2 733 216,39
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000,00	320 000,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	8 711 045,27	9 651 998,13
DRF	6 775 110,00	6 598 781,74
Chapitre 002 - Résultat reporté de fonctionnement	2 007 907,27	2 806 998,13
Chapitre 70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	726 812,00	700 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	4 170 000,00	4 300 000,00
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	1 641 646,00	1 750 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	161 680,00	95 000,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnelles	3 000,00	0,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 711 045,27	9 651 998,13
RRF	8 711 045,27	9 651 998,13

Les Charges de fonctionnement progressent de 570 000 euros par rapport aux exécutions 2025 :

- **011 - Charge à caractère général : + 20 000 euros (+21%)**
 - o Mise en place d'un dispositif de covoiturage : 10 000 €
 - o Développement des animations autour de la mobilité : + 10 000 euros
- **012 - Charges de personnel : + 0 euro**
- **65 - Autres Charges de gestion courante : + 550 000 euros**
 - o Il convient d'indexer, pour le service 2025 et 2026, La rémunération du délégataire du service des transport urbain (RATP), pour un montant des 150 000 euros (indexation 2025) et 230 000 euros (indexation 2026),
 - o La nouvelle convention 2025-2027 conclue avec la Région Nouvelle Aquitaine pour le transport scolaire devrait coûter 100 000 euros supplémentaires
 - o Une enveloppe de 70 000 euros est prévue pour le versement d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE)

Les recettes sont stables et maintenues à leur niveau 2025, avec toutefois une baisse des redevances acquittées par les usagers au regard de l'interruption partielle du service pendant la période de la crue des mois de février et mars 2026.

La section de fonctionnement dégage cependant en 2026, un autofinancement d'un peu plus de 3 M€.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	50 000,00	50 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	90 000,00	0,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 348 939,75	2 764 155,71
Opérations votées	0,00	1 239 388,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
DEPENSES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 493 939,75	4 053 543,71
Reste à réaliser	76 331,33	171 293,47
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 570 271,08	4 224 837,18
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	301 460,81	544 606,19
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	327 875,00	605 406,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 615 935,27	2 733 216,39
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000,00	320 000,00
RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 570 271,08	4 203 228,58
Reste à réaliser	0,00	21 608,60
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 570 271,08	4 224 837,18

Les opérations individualisées votées en 2026 sont :

Opération 711 - Itinéraire St Georges des Coteaux - Saintes	784 273,00
Opération 714 - itinéraire Chaniers - Saintes	441 765,00
Opération 718 - Itinéraire s Chermignac - Thenac - Saintes	13 350,00

Le remboursement du Capital de la Dette (50 000 €) et les dépenses d'équipement, y compris restes à réaliser (4 174 837,18 €) sont financés par :

- Autofinancement de l'exercice 3 053 216,39 €
- Report des excédents antérieurs : 544 606,19 €
- Subventions d'équipement (fonds vert) : 627 014,60

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter** le budget primitif 2026 du Budget annexe « Transports Urbains et Mobilités », par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou « par opération » pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 12 Abstentions (M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jérôme GARDELLE, M. Philippe BARANGER, M. Guillaume ADNIN, M. Ludovic NORIGEON en son nom propre et au nom de M. Ludovic LABROUSSE, Mme Sabrina CHABOREL en son nom propre et au nom de M. Laurent AKRICHE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Lucie HARVOIRE, M. Jacques MELLOUL)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Mme Catherine DEHAS

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.